



Contrat d'apport d'affaire

Par **AUDREY50**, le **29/07/2012 à 19:18**

Bonjour, une amie souhaite que je m'occupe de la vente de sa maison moyennant une commission, je voudrais savoir quel type de contrat doit on passer étant des particuliers toutes les deux. Merci.

Par **Michel**, le **30/07/2012 à 17:56**

Bonjour, Vous trouverez sur notre site un modèle de "Convention d'apporteur d'affaires" établi par un avocat, et qui répondra à votre demande.

Par **alterego**, le **31/07/2012 à 09:13**

Bonjour, Le statut d'apporteur d'affaires n'est pas possible en matière immobilière. Vous devez impérativement disposer d'une carte professionnelle délivrée par la préfecture, ou dépendre contractuellement d'une agence immobilière qui vous fera délivrer l'attestation préfectorale spéciale vous autorisant à travailler dans ce secteur d'activité et sous la responsabilité de cette agence immobilière. **une amie souhaite que je m'occupe de la vente de sa maison...** Je suppose que votre "mission" ne se limiterait pas à de simples visites, aussi qu'entend votre amie par "vous occuper de"... Quels pouvoirs vous donnerait-elle et dans quelles limites ? Ces précisions sont nécessaires pour vous diriger vers un type de contrat. Cordialement [citation] **Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit** [/citation]